Ce document fournit les informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés.
Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FEDERIS ISR ACTIONS US

Part L : FR0013342318

Société de gestion : LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT du Groupe LA BANQUE POSTALE

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de gestion du FCP est double : (i) chercher à obtenir, sur un horizon d'investissement minimum de 5 ans, une performance supérieure à son indice de référence MSCI USA Large Cap (dividendes inclus) et (ii) mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

Ce FCP est de classification «Actions Internationales».

Le FCP n'étant pas indiciel, sa performance pourra s'éloigner sensiblement de l'indicateur de référence, en fonction des choix de gestion qui auront été opérés. La stratégie d'investissement repose sur une gestion discrétionnaire de la sélection de valeurs. Le FCP est investi principalement (au minimum à 75%) sur le marché des actions des moyennes et grandes capitalisations de la zone Amérique du Nord.

Le FCP est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle son indice de référence MSCI USA Large Cap. La gestion est discrétionnaire : les titres détenus en direct seront sélectionnés au sein de l'indicateur de référence mais de manière non exclusive de telle sorte que l'écart de composition ou de suivi du FCP avec son indicateur de référence pourront être significatifs.

Afin de chercher à atteindre le double objectif de gestion, la construction du portefeuille se fait en deux étapes : la première étape consiste à analyser un univers de valeurs à partir de critères d'investissement socialement responsables (ISR) ; au titre de la seconde étape, les entreprises font l'objet d'une analyse stratégique et financière.

1. **L'analyse extra-financière du FCP porte sur 90% de l'actif net, calculé sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière :** actions et titres de créances émis par des émetteurs privés et quasi-publics

Cette analyse se fonde sur un outil propriétaire multi-source de notation extra-financière développé en interne, qui permet de sélectionner au sein des secteurs d'activité les émetteurs privés et quasi-publics les plus engagés dans le développement durable, selon l'analyse de la société de gestion.

L'univers d'investissement initial est défini comme les actions émises par les entreprises d'Amérique du nord (USA/Canada). Bien que les titres d'État fassent l'objet d'une évaluation ESG, les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable dans la stratégie ISR décrite ci-dessous. Ces titres d'État peuvent représenter 10 % maximum de l'actif net du FCP. De l'univers d'investissement initial, sont exclues des valeurs interdites. Il s'agit d'émetteurs pour lesquels le comité d'exclusion de la société de gestion a identifié une violation sévère, systématique et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG ainsi que des émetteurs de secteurs controversés (tabac, charbon et jeux d'argent).

La notation extra-financière des émetteurs, qui s'applique à l'ensemble des classes d'actifs, repose sur 4 piliers permettant une analyse pragmatique et différenciante : la gouvernance responsable (évaluation de l'organisation et de l'efficacité des pouvoirs) ; la gestion durable des ressources (étudier des impacts environnementaux et du capital humain) ; la transition économique et énergétique (évaluation de la stratégie en faveur de la transition énergétique) ; et le développement des territoires (analyse de la stratégie en matière d'accès aux services de base). Plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis au moyen d'indicateurs collectés auprès d'agences de notation extra-financières. La société de gestion reste seule juge de la qualité extra-financière de l'émetteur.

Au terme de ces analyses, l'univers d'investissement initial est réduit des 20 % des valeurs les moins bien notées ou faisant partie de la liste des valeurs interdites. La sélection de titres porte donc sur un univers réduit des plus mauvaises valeurs (comprenant les deux filtres suivants : comité d'exclusion et notation extra-financière), la société de gestion mettant ainsi en œuvre, par cette deuxième étape, une approche d'exclusion.

2. **Enfin, les entreprises font l'objet d'une analyse stratégique et financière.** L'objectif est de sélectionner des valeurs présentant un potentiel de croissance future tout en tenant compte de la valorisation par rapport au marché et au secteur. Une analyse des qualités intrinsèques de la société et de son management est réalisée. Sont privilégiées les sociétés gagnant des parts de marchés dans leur secteur, et qui disposent d'une stratégie de développement interne et/ou externe qui a déjà fait ses preuves.

Le FCP est investi principalement (au minimum à 75%) sur le marché des actions des moyennes et grandes capitalisations de la zone Amérique du Nord répondant à des critères d'investissement responsable. Le FCP pourra détenir au maximum 10% de petites capitalisations.

Le FCP peut investir, dans la limite de 10% de l'actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire libellés en euro (titres à taux fixe, taux variable, taux révisable ou indexés). Ces titres sont soit des emprunts gouvernementaux, soit des émissions du secteur privé, ayant une notation minimale BBB-/Baa3 (catégorie "Investment Grade"), en application de la méthode de Bâle ou une notation jugée équivalente par la société de gestion.

Il peut investir jusqu'à 10% de l'actif net en FIA et OPCVM de droit français ou européen, domiciliés dans des pays de l'Union européenne dont des ETF libellés en euro. S'il ne s'agit pas d'OPC internes, des disparités d'approche sur l'ISR peuvent exister entre celles retenues par la société de gestion du FCP et celles adoptées par la société de gestion gérant les OPC externes sélectionnés. Par ailleurs, ces OPC n'auront pas nécessairement une approche ISR. En tout état de cause, la société de gestion du FCP privilégiera la sélection des OPC ayant une démarche ISR compatible avec sa propre philosophie.

La société de gestion pourra investir sur les instruments financiers négociés sur les marchés à terme, réglementés, organisés ou de gré à gré, français ou étrangers (OCDE uniquement). Les natures des interventions sont les suivantes : couverture (principalement) et exposition aux risques actions, indices, change. La somme de l'exposition sur les marchés résultant de l'utilisation des instruments financiers à terme et des instruments financiers en direct ne pourra excéder 120% de l'actif.

La durée de placement recommandée est supérieure à 5 ans. La part L est une part de capitalisation et/ou distribution. Les demandes de rachats sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J) à 14 heures. Ces demandes sont exécutées sur la base de la valeur liquidative (J) calculée en (J+1 ouvré) à cours inconnu.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible — A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	**6**	7

Les données historiques telles que celles utilisées pour déterminer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer un indicateur fiable du profil de risque futur.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM est dans la catégorie 6. Cet indicateur de risque reflète l'exposition de l'OPCVM au marché des actions de l'Amérique du nord.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur :

- Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme: Ce recours pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative du FCP plus significative et rapide que celle des marchés sur lesquels le FCP est investi.
- Risque de contrepartie: il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis du portefeuille. La survenance de ce risque peut faire baisser la valeur liquidative du portefeuille.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2.5% taux maximum. -Néant pour le réinvestissement des dividendes dans les trois mois à compter du jour de leur mise en paiement. -Néant pour les souscriptions effectuées par un porteur consécutives à une demande de rachat portant sur le même nombre de titres et la même valeur liquidative
Frais de sortie	Néant.
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit attribué. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de son conseiller, le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	1.40% TTC.

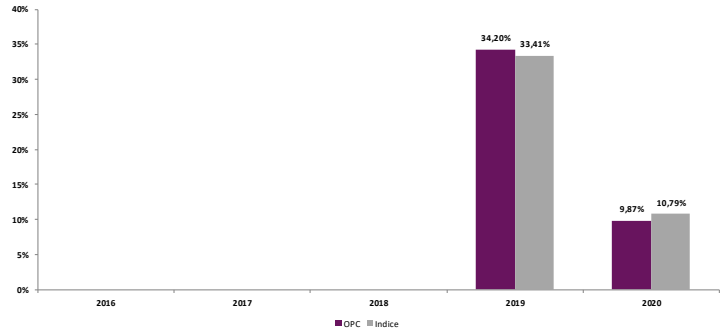
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	Néant.

Les frais courants sont ceux de l'exercice clos au 31/12/2020 et peuvent varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "frais et commissions" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.labanquepostale-am.fr/.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance, les frais de recherche et les frais de transactions excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts/actions d'un autre véhicule de gestion collective.

PERFORMANCES PASSEES



Les performances antérieures aux changements ont été réalisées dans un cadre de gestion qui n'est plus d'actualité.

- Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances, évaluées en Euro, sont nettes de frais de gestion (hors droits d'entrée et de sortie éventuels) et comprennent, le cas échéant, le réinvestissement des dividendes/ coupons courus.
- L'OPCVM a été créé le 9 mai 2001.
- La part L a été créé le 28 juin 2018.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES.

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM : Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques de l'OPCVM, la politique d'engagement actionnarial, la politique de rémunération, la politique de transmission des inventaires (modalités d'obtention pour les porteurs) et le compte rendu sur la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial sont disponibles sur le site www.labanquepostale-am.fr/, et gratuitement auprès de LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT (34 RUE DE LA FEDERATION, 75737 PARIS CEDEX 15).

Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative : auprès de la société de gestion et sur le site www.labanquepostale-am.fr/.

La responsabilité de LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Fiscalité : La fiscalité de l'Etat de l'OPCVM peut avoir un impact sur le régime fiscal applicable à l'investisseur

Le présent OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / "U.S. persons" (la définition est précisée dans le prospectus).

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.
LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 février 2021.